

Soutien en faveur des comices agricoles

DÉLIBÉRATION D'ORIGINE : ASSEMBLÉE DES 20 ET 21 FÉVRIER 1997 **MODIFICATION :** ASSEMBLÉE
DU 30 JANVIER 2006 **MISE À JOUR :** ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DU 28 JUIN 2016

BENEFICIAIRES

Sont concernés les Comices agricoles.

■ OBJET DE L'INTERVENTION DEPARTEMENTALE

L'intervention consiste en une aide en faveur des Comices (priorité aux éleveurs exposants).

■ MODALITES DE CALCUL

L'aide représente 400 € par an et par canton, cumulable sur 3 ans.

Le paiement s'effectue sur production de justificatifs de réalisation de la manifestation.

■ MODALITES DE VERSE- MENT DE L'AIDE

La demande est à adresser au service gestionnaire.

RENSEIGNEMENTS

PÔLE STRATEGIES
TERRITORIALES
MISSION ECONOMIE LOCALE

14 AVENUE PIERRE LEROUX
BP 17 - 23001 GUERET CEDEX
TÉL. 05 44 30 29 75

www.creuse.fr